

Séance du conseil municipal du Jeudi 11 juin 2020 à 20h00

L'an deux mil vingt, le jeudi 11 juin 2020, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle multi-activités, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, maire.

Présents : Laurence Adam, Valérie Albareda, Sarah Balouka, Nicolas Chevrier Olivier Davy, Clarisse Fougeray, Nicolas Gilles, Thierry Gouix, Julia Mathon-Quellien, Eric Montaigne, Bruno Onfroy, Olivier Pinel, Franck Robillard, Sandrine Roullier.

Procuration : Sonia Pupin à Franck Robillard

Absents :

Secrétaire de séance : Sarah Balouka

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal de mai
2. Vote du compte de gestion du budget communal et du budget lotissement
3. Vote du compte administratif du budget communal et du budget lotissement
4. Affectation du résultat du budget communal et du budget lotissement
5. Vote du budget primitif 2020 communal
6. Vote du taux des taxes
7. Vote des subventions aux associations
8. Composition de la commission Etat Civil
9. Ouvertures des cimetières
10. Réouvertures des salles communales
11. Désignation des membres de la CCID
12. Point travaux gymnase
13. Vote subvention vélos électriques

Questions et informations diverses :

- Retrait du dépôt sauvage
- Lecture courrier Mr Declée
- Lecture courrier M. et Mme Rodiac

1- Approbation des comptes rendus du conseil municipal de mai

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les deux comptes rendus.

2 - Vote du compte de gestion du budget communal et lotissement

2-1 Budget communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2019,

Vu l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 réalisées par Mme Gaillard-Préti de la trésorerie de Caen Orne Odon,

Après vérification du compte de gestion établi par Mme Gaillard-Préti, en conformité avec le compte administratif 2019 de la commune,
Le conseil municipal, par 15 voix « pour », approuve le compte de gestion 2019 de la commune.

2-2 - Budget lotissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'exercice du budget 2019,
Vu l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 réalisées par Mme Gaillard-Préti de la trésorerie de Caen Orne Odon,
Après vérification du compte de gestion établi par Mme Gaillard-Préti, en conformité avec le compte administratif 2019 du lotissement « la croix »,
Le conseil municipal, par 15 voix « pour », approuve le compte de gestion 2019 du lotissement « la croix ».

3 – Vote du compte administratif du budget communal et du budget lotissement

3-1 Compte administratif du budget communal

Julia Mathon Quellien présente le compte administratif 2019 de Monsieur ROBILLARD. Il s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

Recettes réalisées : 890 473.37 €
Dépenses réalisées : 825 609.39 €
Résultat de l'exercice : 64 863.98 € (excédent)

Section d'investissement :

Recettes réalisées : 333 257.09 €
Dépenses réalisées : 674 637.63 €
Résultat de l'exercice : - 341 380.54 € (déficit)

Restes à réaliser au 31/12/2019 :

Dépenses d'investissement : 12 007.48 €

Résultat de clôture :

➤ **Fonctionnement : Antécédent reporté : 624 308,44 €**
Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire : 181 982,97€
Part affectée à l'investissement exercice 2019 : 126 693,49€
Exercice 2019 : 64 863,98 €

Résultat de clôture au 31/12/2019 : 744 461,90€

➤ **Investissement : Antécédent reporté : 149 071.23€**
Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire : - 54 784,90€
Exercice 2019 : - 341 380.54 €

Résultat de clôture au 31/12/2019: - 247 094.21 (déficit)

Soit un résultat cumulé au 31/12/2019 : 497 367.69 €

Le compte administratif 2019 de la commune est soumis au vote et adopté par 14 voix « pour ».

3-2 - Vote du compte administratif du budget lotissement

Julia Mathon-Quellien présente le compte 2019 de M Robillard. Il s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

Recettes réalisées : 123 292.00 €

Dépenses réalisées : 201 948.23 €

Résultat de l'exercice : -78 656.23 € (déficit)

Section d'investissement :

Recettes réalisées : 198 361.69 €

Dépenses réalisées : 267 634.43 €

Résultat de l'exercice : 198 361.69 € (excédent)

Résultat de clôture :

➤ **Fonctionnement : Antécédent reporté : 230 895.02 €**

Exercice 2019 : - 78 656.23 €

Résultat de clôture au 31/12/2019 : 119 705.46 € (excédent)

➤ **Investissement : Antécédent reporté : - 198 361.69 €**

Exercice 2019 : 198 361.69 €

Résultat de clôture au 31/12/2019 : 0 €

Soit un résultat cumulé au 31/12/2019 : 152 238.79 € (excédent)

(2018 : 32 533.33 € et 2019 : 119 705.46 €)

Le compte administratif 2019 du lotissement « la croix » est soumis au vote et adopté par 14 voix « pour ».

4 - Affectation du résultat du budget communal et du budget lotissement

4-1 Budget communal

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 et :

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **744 461.90 €**,

Considérant que le résultat cumulé de la section d'investissement de la commune s'élève à **-247 094.21 €**,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'affecter la somme de 485 360,21 € en recettes de fonctionnement article 002
- D'affecter la somme de 126 693,49 € en recettes d'investissement article 1068
- De reporter le résultat soit 247 094,21 € en dépenses d'investissement ligne 001.

Le tableau de reprise est joint à la présente délibération.

4-2 Affectation du résultat du budget lotissement

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de €, le conseil municipal décide, à l'unanimité : **152 238.79 €**

- De reporter le résultat en recettes de fonctionnement ligne 002.

5 - Vote du budget primitif 2020 communal

Monsieur le Maire présente le budget pour l'exercice 2020 qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses de fonctionnement & recettes de fonctionnement : 1 342 399.21 €
- Dépenses d'investissement & recettes d'investissement : 758 718.48 €

Le projet de budget ainsi présenté est soumis aux voix et adopté à l'unanimité.

6 - Vote du taux des taxes

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués en 2019 :

- TH 19.13 %
- TFB : 27.76 %
- TFNB : 39.63 %

Il propose de maintenir ces taux pour l'année 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et décide de maintenir ces taux pour l'année 2019.

7 - Vote des subventions aux associations

Julia Mathon-Quellien présente les montants proposés aux différentes associations lors de la dernière commission Loisirs Culture et associations.

Nom de l'association	montant
Trimaran	6 000 €
Comité des Fêtes	1 000 €
Club de l'Amitié	1 000 €
Association défense du patrimoine	800 €
Café lecture	250 €
Anciens combattants	300 €
CALVAG	250 €
Philosophes de la percussion	250 €
Société de chasse	400 €
Association don du sang	80 €
APAEI	100 €
Judo Club Fayacain	500 €
Nature et jogging	80 €
Courants de la liberté	600 €
FFC Etoile Sportive	600 €
MFR Maltot	50 €
Association Cote 112	100 €
Solidarité 3 villages	500 €
Photo Nature Normandie	50 €
Gym expression en Val es Dunes	10 €
Bâtiment CFA Normandie	50 €
ADMR St André sur Orne	200 €
SSIAD Bourguébus	200 €
Association regroupement des assistantes maternelles	250 €
TOTAL	13 620.00 €

Le conseil municipal, accepte les propositions ci-dessus. Les crédits sont ouverts au budget 2020.

Quelques membres du conseil municipal n'ont pas pris part au vote des subventions de certaines associations (Trimaran, Société de Chasse, Solidarité 3 villages, Nature et jogging) car ils siègent au conseil d'administration ou sont membres bénévoles de ces associations.

8 – Composition de la Commission Etat Civil

Monsieur le maire explique que deux demandes ont été faites en mairie pour un changement de prénom.

Pour cela il faut constituer une commission qui étudie les dossiers et approuve ou non la demande de changement. Monsieur Franck Robillard en est, de droit, président.

Le conseil nomme Laurence Adam, Clarisse Fougeray, Nicolas Chevrier et Sonia Pupin titulaire de la commission Etat civil.

9 – Ouverture des cimetières

Monsieur le maire rappelle que lors du dernier conseil avait été évoqué des vols sur les tombes. Il avait demandé aux conseillers de réfléchir sur une éventuelle fermeture des cimetières la nuit.

Le conseil municipal, par 14 voix « pour », et 1 « contre » s'oppose à la fermeture des cimetières la nuit.

Le conseil municipal réfléchit à une solution de surveillance des deux cimetières de la commune.

10 – Réouverture des salles communales

Julia Mathon-Quellien rappelle que suite aux différentes propositions de la responsable de la médiathèque celle-ci est ouverte sous forme de « drive » certains jours de la semaine et qu'à partir de la semaine prochaine elle ouvrira sous certaines conditions de respect des gestes barrières (nombre limité de l'entrée du public, port du masque obligatoire....)

Julia Mathon-Quellien revient également sur l'ouverture du gymnase. Elle propose une ouverture au public en fixant des conditions sanitaires comme la fermeture des vestiaires et des toilettes.

Le conseil municipal vote à 12 voix pour et 3 voix contre l'ouverture du gymnase en précisant que les vestiaires et les toilettes resteront fermés et que chaque individu ou association est responsable du respect des gestes barrières.

Le conseil municipal vote également à l'unanimité l'ouverture de la Salle Multi-Activités uniquement pour les réunions des associations.

11- Désignation des membres de la CCID

Monsieur le maire informe que la Commission Communale des Impôts Directs intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du code général des impôts (CGI)) ;
- participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R*198-3 du livre des procédures fiscales).

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, **les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.**

Afin de mettre à jour les bases d'imposition des taxes locales, les services fiscaux opèrent un suivi permanent des changements relatifs aux propriétés non bâties et propriétés bâties de chaque commune qu'il s'agisse des constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction, des changements d'affectation, voire des rénovations conséquentes.

Monsieur le maire propose une liste de 12 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal. Ils sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFIP) sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la liste proposée par Monsieur le maire.

12 – Avancement projet gymnase

Monsieur le maire informe que, suite au confinement, les travaux du gymnase ont pris du retard, que le permis de construire est prêt à être déposé mais qu'il fallait une confirmation de financement du conseil municipal car le projet est revu à la hausse. En effet le devis estimé était de 350 000.00 €, or aujourd'hui avec l'extension, il s'élève à 567 483.00€.

Monsieur le maire précise qu'une aide du département (APCR) est demandée, elle serait de 40 000€. Il indique également que le SDEC prendra en charge dans son intégralité les panneaux photovoltaïques (129 000.00€).

Monsieur le maire demande donc au conseil municipal de pouvoir déposer le permis de construire dans ces conditions.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le dépôt du permis de construire.

13 – Vote subvention vélos électriques

Franck Robillard rappelle à l'assemblée que suite à la délibération N°46/2019, une aide de 200 euros a été votée pour les habitants de Feuguerolles-Bully désirant acquérir un vélo électrique dans la limite de 10 vélos (sur présentation d'un justificatif de domicile, d'une facture d'achat et d'un RIB). Il rappelle également que la délibération N°55 a été prise pour proposer cette aide à 15 personnes pour l'année 2019.

Monsieur le maire propose de renouveler cette subvention pour l'année 2020 en précisant que des demandes ont déjà été reçues en mairie.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler cette subvention de 200 € aux quinze premières demandes en limitant cette aide à une demande par foyer et par an et deux demandes maximum par foyer.

Ces dépenses seront imputées au compte 204421 en dépense d'investissement.

Questions et informations diverses :

- **Retrait du dépôt sauvage :** Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil il avait informé qu'un dépôt sauvage a été fait sur la commune, près de l'ancienne entrée de la carrière. Ce dépôt était constitué de plaques d'amiante. Il précise que le retrait de ce dépôt sera effectué mardi 16 juin au matin par l'entreprise MC Deco (prestataire Véolia). Il informe également qu'une demande de prise en charge par l'assurance a été faite pour assumer la facture de 2 418 €.

- **Lecture courrier Mr Declée :** lecture de la lettre

- **Lecture courrier M. et Mme Rodiac :** lecture de la lettre

- **Le conseil municipal demande où en est le démontage du chapiteau blanc situé sur Bully.** Monsieur le maire informe qu'un courrier a été renvoyé il y a un mois environ mais que nous n'avons toujours pas de nouvelle. La commune va donc enclencher une procédure afin de faire démonter ce chapiteau.

- **Monsieur Goux informe qu'il n'y aura pas de concours de village fleuri cette année suite à l'épidémie du Coronavirus, il n'y aura pas non plus le concours des maisons fleuries.** Il rappelle que samedi 13 une matinée fleurissement de la commune est organisée et que la matinée parc aura lieu

le samedi 20 juin.

Prochaine séance du conseil municipal prévue le 16 juillet à 19h.

Fin de séance 23h00

